

Révélation d'un avocat italien : comment nos lois permettent aux clandestins de rester indéfiniment chez nous

écrit par Marcher sur des oeufs | 9 septembre 2017

Ils les savent toutes, même s'il ne parlent aucune langue européenne ; comment savent-ils où aller et comment se dépatouiller en terre inconnue pour défendre des droits dont ils n'avaient, pour beaucoup aucune conscience dans leur pays d'origine ? Quelle a été leur formation dans ce domaine ? Qui les a instruits sur ces droits et ce qu'ils devaient faire ; parce qu'on ne part pas comme cela à l'inconnu en laissant ce que l'on peut avoir dans son pays d'origine, la famille, la femme, les enfants ?!

VOIR :

► **Comment ils organisent l'invasion de l'Europe**

<http://resistancerepublicaine.com/2015/09/21/comment-ils-organisent-linvasion-de-leurope/>

DATE : 21 Sep 2015

AUTEUR : Jack

Un avocat italien révèle comment les immigrants illégaux continuent indéfiniment à rester dans le pays grâce à des lois démocratiques

<http://www.alertadigital.com/2017/09/03/un-abogado-italiano-revela-como-los-inmigrantes-ilegales-prolongan-indefinidamente-su-estancia-en-el-pais-gracias-a-las-leyes-democraticas/>

9/3/2017

L'avocat Bruno Tinti a révélé la stratégie des immigrants pour prolonger indéfiniment leur séjour en Italie, même si leur demande d'asile a été rejetée. Bruno Tinti, qui appartient à

un cabinet d'avocats prestigieux dans le pays transalpin, a raconté son expérience :

« Il y a quelques jours, dans mon cabinet d'avocats, un homme est venu, Mohammed Sengh (ce n'est pas son vrai nom, bien sûr). Il est musulman du Bangladesh. Il m'a demandé de faire appel de la décision de la commission qui refusait de lui accorder le statut de réfugié politique. »

En attendant l'arrivée du collègue du cabinet d'avocats qui traite des questions d'immigration, Tinti collecte des informations sur Mohammed Sengh. « Fils d'une grande famille, il s'est marié et a eu une fille. Dédié aux tâches agricoles sur une propriété familiale, un jour, il décide que le terrain ne lui permet pas de vivre suffisamment. Le père vend le terrain et avec l'argent obtenu finance le voyage de Mohammed, d'abord en Ethiopie, puis en Europe.

« À Lampedusa », écrit l'avocat, « il reçoit le C3 (document contenant des informations personnelles sur l'immigrant et ses activités professionnelles). Il me montre son premier document d'identification. Y sont écrits son prénom et son nom, ainsi que son lieu de naissance. Toutes les données sont fausses. Il ne parle même pas l'italien. Cependant, le C3 contient quelque chose d'extrêmement important : le numéro CUI (code d'identification unique), qui a permis à Mohammed de demander l'asile politique dans la préfecture de la police » .

Il a ajouté : « Il a été transféré dans un centre d'accueil et évalué par une commission territoriale pour la reconnaissance ou non de son statut de réfugié. Sa demande d'asile a été rejetée parce qu'il était un immigrant économique qui n'a pas fui son pays en raison d'une guerre » .

Après avoir rejeté sa demande, le Bangali a demandé à l'avocat « de présenter un appel en cassation, toujours payé par l'État italien, pour gagner une autre année. » Après cette période », a continué Tinti, Mohammed recevra un ordre d'expulsion qui ne

sera jamais exécuté par la police. Pendant ce temps, il continuera en Italie comme illégal, ayant droit à des avantages de toutes sortes.